

## APPEL A CANDIDATURES

### Pour des projets d'exploitations viticoles et agropastorales sur le domaine public du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat, souhaite mettre en exploitation par voie de convention d'occupation temporaire d'usage agricole (article L322.9 du Code de l'Environnement), diverses parcelles dont il est propriétaire sur les communes de :

Sigean (11)	LOT 1.1	La Cavette (3.1 ha)	Viticole
	LOT 1.2	La Madrière-1 (2,5 ha)	Viticole
	LOT 1.3	La Madrière-2 (2,2 ha)	Viticole
	LOT 1.4	Le Mourrel de Camps (1ha)	Viticole
Bages (11)	LOT 2.1	La Mounedière (0,7ha)	Viticole
	LOT 2.2	Plaine de Bajole (1,2ha)	Viticole
Saint-Nazaire (66)	LOT 3	Etang de Canet (46,4ha)	Pastoral
Aigues-Mortes (30)	LOT 4.1	Peccaisi (2,9 ha)	Pastoral
	LOT 4.2	Marette (4,1 ha)	Pastoral
	LOT 4.3	Le Môle (3,3 ha)	Pastoral
Mireval (34)	LOT 5	Salines de Villeneuve (7,5 ha)	Pastoral

Le dossier de candidature est disponible auprès de la Délégation Languedoc-Roussillon du Conservatoire du littoral : 04.99.23.29.00 / [languedoc-roussillon@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:languedoc-roussillon@conservatoire-du-littoral.fr)

Les projets présentés devront être conformes aux cahiers de charges de chacun des lots et compatibles avec la mission du Conservatoire du littoral, notamment sur les volets environnementaux et paysagers. Les candidats retenus seront informés par le Conservatoire après consultation de la Chambre d'Agriculture tant sur le volet administratif (procédure d'autorisation préalable d'exploiter) que technique (viabilité technico-économique des projets présentés).

**Ouverture de l'appel à candidatures : du 26/11/2024 au 06/01/2024 midi**

**Dépôt des candidatures par courrier ou mail : au plus tard le 06/01/2024 à 12h**

**Démarrage de l'exploitation : possible à partir de mars 2025**

Lieu d'affichage, cachet et visa du Maire valant attestation d'affichage pendant 15 jours :

## APPEL A CANDIDATURES

**Pour des projets d'exploitations viticoles et agropastorales  
sur le domaine public du Conservatoire du littoral**

<b>Commune</b>	<b>Dépt.</b>	<b>Lot</b>	<b>Nom du lot</b>	<b>Surface (ha)</b>	<b>Usage</b>	<b>Page</b>
Sigean	Aude	1.1	La Cavette	3,1	Viticole	4
Sigean	Aude	1.2	La Madrière – 1	2,5	Viticole	6
Sigean	Aude	1.3	La Madrière – 2	2,2	Viticole	7
Sigean	Aude	1.4	Le Mourrel de camps	1	Viticole	8
Bages	Aude	2.1	La Mounedière	0,7	Viticole	9
Bages	Aude	2.2	Plaine de Bajole	1,2	Viticole	10
Saint-Nazaire	Pyrénées Orientales	3	Etang de Canet	46,4	Pastoral	12
Aigues Mortes	Gard	4.1	Secteur Peccais	2,9	Pastoral	14
Aigues Mortes	Gard	4.2	Secteur Marette	4,1	Pastoral	16
Aigues Mortes	Gard	4.3	Secteur Môle	3,3	Agropastoral	17
Mireval	Hérault	5	Salines de Villeneuve	7,5	Pastoral	18

**Ouverture de l'appel à candidatures : du 26/11/2025 au 06/01/2025**

**Dépôt des candidatures par courrier ou mail : au plus tard le 06/01/2025 à 12h**

**Démarrage de l'exploitation : possible à partir de mars 2025**

## A. CONTEXTE

Le Conservatoire du littoral est un établissement public de l'État créé par la loi n°75-602 du 10 juillet 1975, destiné à mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique (code de l'environnement, art. L. 322-1).

Les terrains acquis par l'établissement pour lesquels les activités agro-pastorales et viticoles concourent à la mission de préservation des équilibres écologiques et du paysage font l'objet de mise à disposition auprès d'agriculteurs via des conventions qui précisent notamment le mode de calcul des redevances et le cahier des charges d'exploitation.

Les cahiers des charges font partie intégrante des conventions ; ils définissent les pratiques agricoles et les itinéraires techniques compatibles avec la mission première de protection de l'environnement dévolue au Conservatoire du littoral.

Les parcelles concernées par le présent appel à candidatures se situent parfois en zones humides, plus ou moins inondables en hiver ; elles présentent une grande richesse écologique tant au niveau des habitats naturels que des espèces faunistiques et floristiques.

## B. OBJECTIFS

L'objectif est de mettre en place une valorisation écologique et socioéconomique des sites protégés par une gestion agricole pérenne respectueuse des enjeux de biodiversité et du paysage.

L'objectif de cet appel à candidatures est de choisir les exploitants dont les projets seront les mieux adaptés à la gestion environnementale de chaque site (motivations, nature du projet, modes de conduite, matériels à disposition, ...). Dans ce cadre, les candidatures en certification Agriculture Biologique seront prioritaires.

Pour chaque projet, le candidat devra chercher à développer une exploitation conciliant performances techniques et économiques dans le respect des espaces naturels et des espèces, et plus largement, de l'environnement (gestion de l'énergie et des déchets, de la consommation en eau, des intrants ...).

## C. CONDITIONS D'USAGES

Les dispositions de l'article L. 322-9 du code de l'environnement prévoient :

« Le Conservatoire et le gestionnaire peuvent autoriser, par voie de convention, un usage temporaire et spécifique des immeubles, dès lors que cet usage est compatible avec la mission poursuivie par le Conservatoire, telle que définie à l'article L. 322-1 du présent code ».

Le Conservatoire du littoral ne participe pas au financement de l'investissement pour l'outil de production (clôtures, plants, ...) mais permet son amortissement par une durée d'exploitation adaptée.

Ainsi, l'exploitation des parcelles sera encadrée par une Convention d'Occupation Temporaire d'Usage Agricole (COTUA) d'une durée maximale de 9 années [25 ans pour les cultures pérennes (viticulture et arboriculture si projet de plantation)], non renouvelable tacitement et soumise à redevance. La domanialité publique des terrains du Conservatoire du littoral exclut le statut du fermage.

Cette convention, dont le modèle a été approuvé par le conseil d'administration du Conservatoire du littoral, sera signée par le Conservatoire, le gestionnaire du site concerné et le candidat retenu. Elle fixe les droits et obligations de chacune des parties et détermine le mode de calcul de la redevance perçue par le gestionnaire. Le montant de la redevance annuelle d'occupation est calculé sur la base de l'arrêté préfectoral en vigueur pour le département concerné fixant le prix des fermages sur les catégories de terres à partir des valeurs locatives, affectées d'un coefficient dégressif selon la durée

du contrat et le degré des exigences écologiques attendues (jusqu'à 50% pour les exploitations certifiées AB).

Lorsque des bâtiments sont mis à disposition par le Conservatoire dans le cadre d'un projet agricole (habitation ou hangar), ils sont intégrés à la convention et peuvent faire l'objet d'une redevance particulière.

Pour les sites sur lesquels il existe une Association Syndicale Autorisée dont le Conservatoire du littoral est membre, les coûts de fonctionnement de l'ASA sont à la charge de l'exploitant lorsqu'il bénéficie de l'objet de l'ASA.

Le candidat retenu s'engage à accepter les exigences environnementales du cahier des charges annexé à la convention. Le Conservatoire du littoral attachera donc une importance particulière dans le choix de l'exploitant quant à sa volonté et à sa capacité de respect de ce cahier des charges et des biens qui lui seront confiés.

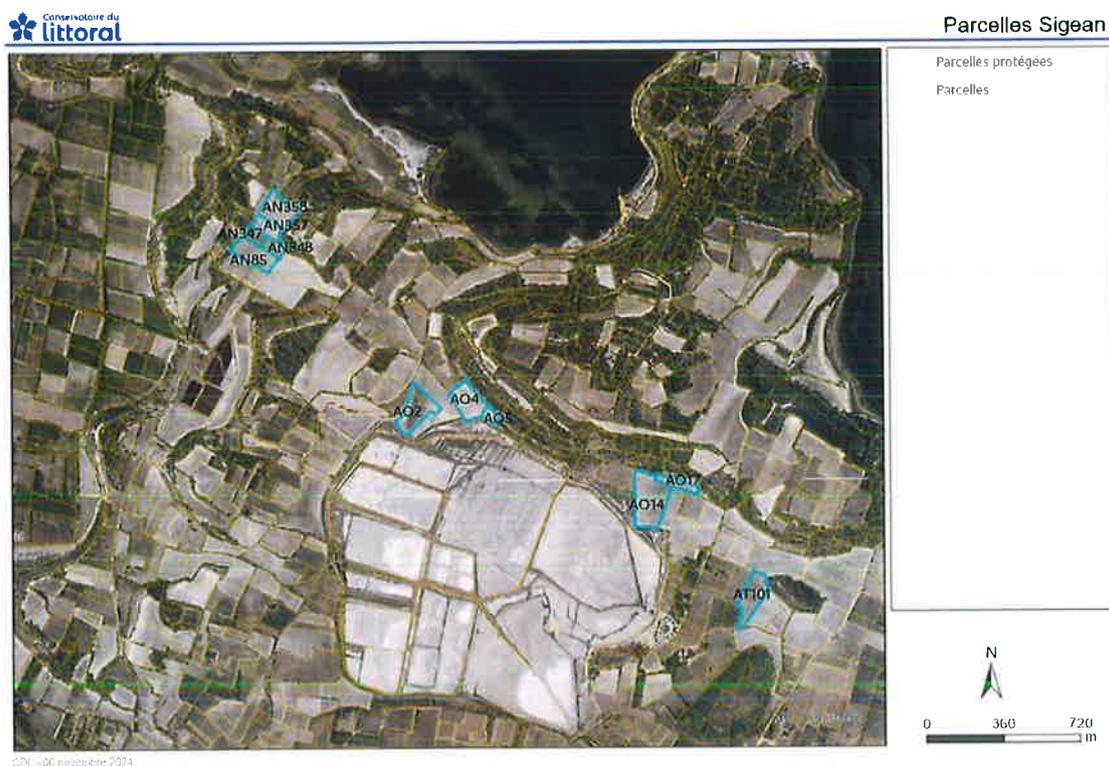
#### D. DESCRIPTION DES LOTS OBJET DU PRESENT APPEL À CANDIDATURES

## **LOT 1. – Sigean (8,9 ha)**

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'un ensemble immobilier sur le site « Des Rives de l'Aute » (Sigean - Aude) - dont font partie les parcelles objet du présent appel à candidatures.

**Objectif :** assurer la gestion d'espaces naturels dans le cadre d'exploitations agricoles économiquement viables, respectueuses de la biodiversité et du paysage et assurer l'exploitation de vignes selon les principes de l'agroécologie.

Localisation des biens objets de l'appel à candidatures - Commune de Sigean



Le lot 1 peut être divisé en 4 sous-lots, “La Cavette”, “La Madrière – 1”, “La Madrière – 2” et “Le Mourrel de camps”.

### **LOT 1.1 – La Cavette (3,1 ha)**

Dans le cadre du plan de gestion du site approuvé en 2015, le Conservatoire du littoral, en accord avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (gestionnaire du site), souhaite confier l'exploitation viticole de diverses parcelles de vignes dont il est propriétaire. Cette exploitation se fera selon les principes de l'agroécologie.

**Objectif :** assurer une gestion agricole en lien avec le respect du paysage et de la biodiversité, dans le cadre d'une exploitation économiquement viable

**Type d'exploitation :** viticole

**Exigences environnementales générales :** Agriculture Biologique prioritaire

**Conditions d'exploitation** : convention de 6 ans /base de calcul de redevance à 350€/ha/an

Les parcelles proposées dans le présent appel à candidature relèvent du domaine public du Conservatoire du littoral. Elles sont localisées sur les cartographies présentes ci-après et ainsi définies :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance (ha)	Surface utilisée (ha)	Nature de culture	Usage autorisé
Sigean	La Cavette	AN	85	0,9717	0,9717	Vigne	Viticole
Sigean	La Cavette	AN	347	0,3116	0,3116	Vigne	Viticole
Sigean	La Cavette	AN	348	0,3433	0,3433	Vigne	Viticole
Sigean	La Cavette	AN	357	0,4938	0,4938	Vigne	Viticole
Sigean	La Cavette	AN	358	1,0138	1,0138	Vigne	Viticole
<b>TOTAL</b>				<b>3,1342</b>	<b>3,1342</b>		

**Localisation des biens objets de l'appel à candidatures - Commune de Sigean- LOT 1.1**



Parcelles Sigean - La Cavette



© DL - 06 novembre 2024

## LOT 1.2 – La Madrière.1 (2,5 ha)

Dans le cadre du plan de gestion du site approuvé en 2015, le Conservatoire du littoral, en accord avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (gestionnaire du site), souhaite confier l'exploitation viticole de diverses parcelles de vignes dont il est propriétaire. Cette exploitation se fera selon les principes de l'agroécologie.

**Objectif :** assurer une gestion agricole en lien avec le respect du paysage et de la biodiversité, dans le cadre d'une exploitation économiquement viable

**Type d'exploitation :** viticole

**Exigences environnementales générales :** Agriculture Biologique prioritaire

**Conditions d'exploitation :** convention de 6 ans /base de calcul de redevance à 350€/ha/an

Les parcelles proposées dans le présent appel à candidature relèvent du domaine public du Conservatoire du littoral. Elles sont localisées sur les cartographies présentes ci-après et ainsi définies :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance (ha)	Surface utilisée (ha)	Nature de culture	Usage autorisé
Sigean	La Madrière	AO	2	1,2591	1,2591	Vigne	Viticole
Sigean	La Madrière	AO	4	1,0220	1,0220	Vigne	Viticole
Sigean	La Madrière	AO	5	0,1938	0,1938	Vigne	Viticole
TOTAL				2,47	2,47		

### Localisation des biens objets de l'appel à candidatures - Commune de Sigean- LOT 1.2



## LOT 1.3 – La Madrière.2 (2,2 ha)

Dans le cadre du plan de gestion du site approuvé en 2015, le Conservatoire du littoral, en accord avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (gestionnaire du site), souhaite confier l'exploitation viticole de diverses parcelles de vignes dont il est propriétaire. Cette exploitation se fera selon les principes de l'agroécologie.

**Objectif :** assurer une gestion agricole en lien avec le respect du paysage et de la biodiversité, dans le cadre d'une exploitation économiquement viable

**Type d'exploitation :** viticole

**Exigences environnementales générales :** Agriculture Biologique prioritaire

**Conditions d'exploitation :** convention de 6 ans /base de calcul de redevance à 350€/ha/an

Les parcelles proposées dans le présent appel à candidature relèvent du domaine public du Conservatoire du littoral. Elles sont localisées sur les cartographies présentes ci-après et ainsi définies :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance (ha)	Surface utilisée (ha)	Nature de culture	Usage autorisé
Sigean	La Madrière	AO	14	1,8462	1,8462	Vigne	Viticole
Sigean	La Madrière	AO	17	0,3949	0,3949	Vigne	Viticole
TOTAL				2,24	2,24		

### Localisation des biens objets de l'appel à candidatures - Commune de Sigean- LOT 1.3



Parcelles Sigean - La Madrière-2



## LOT 1.4 – Le Mourrel de camps (1 ha)

Dans le cadre du plan de gestion du site approuvé en 2015, le Conservatoire du littoral, en accord avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (gestionnaire du site), souhaite confier l'exploitation viticole de diverses parcelles de vignes dont il est propriétaire. Cette exploitation se fera selon les principes de l'agroécologie.

**Objectif :** assurer une gestion agricole en lien avec le respect du paysage et de la biodiversité, dans le cadre d'une exploitation économiquement viable

**Type d'exploitation :** viticole

**Exigences environnementales générales :** Agriculture Biologique prioritaire

**Conditions d'exploitation :** convention de 6 ans /base de calcul de redevance à 350€/ha/an

Les parcelles proposées dans le présent appel à candidature relèvent du domaine public du Conservatoire du littoral. Elles sont localisées sur les cartographies présentes ci-après et ainsi définies :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance (ha)	Surface utilisée (ha)	Nature de culture	Usage autorisé
Sigean	Le Mourrel de camps	AT	101	1,0558	1,0558	Vigne	Viticole
TOTAL				1,0558	1,0558		

Localisation des biens objets de l'appel à candidatures - Commune de Sigean- LOT 1.4



Parcelles Sigean - Le Mourrel de camps



## **LOT 2. – Bages (2 ha)**

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'un ensemble immobilier sur le site « Bajole » (Bages - Aude) - dont font partie les parcelles objet du présent appel à candidatures.

**Objectif :** assurer la gestion d'espaces naturels dans le cadre d'exploitations agricoles économiquement viables, respectueuses de la biodiversité et du paysage et assurer l'exploitation de vignes selon les principes de l'agroécologie.

### Localisation des biens objets de l'appel à candidatures - Commune de Bages



Le lot 2 peut être divisé en 2 sous-lots, "La Mounedière" et "Plaine de Bajole".

## **LOT 2.1 – La Mounedière (0,7 ha)**

Le Conservatoire du littoral souhaite confier l'exploitation viticole de diverses parcelles de vignes dont il est propriétaire. Cette exploitation se fera selon les principes de l'agroécologie.

**Objectif :** assurer une gestion agricole en lien avec le respect du paysage et de la biodiversité, dans le cadre d'une exploitation économiquement viable

**Type d'exploitation :** viticole

**Exigences environnementales générales :** Agriculture Biologique prioritaire

**Conditions d'exploitation :** convention de 6 ans /base de calcul de redevance à 350€/ha/an

Les parcelles proposées dans le présent appel à candidature relèvent du domaine public du Conservatoire du littoral. Elles sont localisées sur les cartographies présentes ci-après et ainsi définies :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance (ha)	Surface utilisée (ha)	Nature de culture	Usage autorisé
Bages	La Mounédière	B	1152	0,3995	0,3995	Vigne	Viticole
Bages	La Mounédière	B	1154	0,1880	0,1880	Vigne	Viticole
Bages	La Mounédière	B	1155	0,1435	0,1435	Vigne	Viticole
<b>TOTAL</b>				<b>0,7310</b>	<b>0,7310</b>		

### Localisation des biens objets de l'appel à candidatures - Commune de Bages- LOT 2.1



#### Parcelles Bages - La Mounédière



### LOT 2.2 – Plaine de Bajole (1,2ha)

Le Conservatoire du littoral souhaite confier l'exploitation viticole de diverses parcelles de vignes dont il est propriétaire. Cette exploitation se fera selon les principes de l'agroécologie.

**Objectif :** assurer une gestion agricole en lien avec le respect du paysage et de la biodiversité, dans le cadre d'une exploitation économiquement viable

**Type d'exploitation :** viticole

**Exigences environnementales générales :** Agriculture Biologique prioritaire

**Conditions d'exploitation :** convention de 6 ans /base de calcul de redevance à 350€/ha/an

Les parcelles proposées dans le présent appel à candidature relèvent du domaine public du Conservatoire du littoral. Elles sont localisées sur les cartographies présentes ci-après et ainsi définies :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance (ha)	Surface utilisée (ha)	Nature de culture	Usage autorisé
Bages	Plaine de Bajole	B	633	0,8351	0,8351	Vigne	Viticole
Bages	Plaine de Bajole	B	641	0,3883	0,3883	Vigne	Viticole
<b>TOTAL</b>				<b>1,2234</b>	<b>1,2234</b>		

### Localisation des biens objets de l'appel à candidatures - Commune de Bages- LOT 2.2



Parcelles Bages - Plaine de Bajole



### LOT 3. – Saint-Nazaire, Canet-en-Roussillon (46,4ha)

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'un ensemble immobilier sur le site « Etang de Canet » (commune de Saint-Nazaire, Pyrénées Orientales) - dont font partie les parcelles objet du présent appel à candidatures.

**Objectif :** assurer la gestion d'espaces naturels dans le cadre d'exploitations agricoles économiquement viables, respectueuses de la biodiversité et du paysage.

**Type d'exploitation :** pastoral (type de bêtes à proposer), sans structure agricole (type serres, hangar...) sur le site.

**Exigences environnementales générales :** Agriculture Biologique prioritaire

**Conditions d'exploitation :** convention de 6 ans /base de calcul de redevance sur arrêté préfectoral en matière de fermage

Les parcelles proposées dans le présent appel à candidature relèvent du domaine public du Conservatoire du littoral. Elles sont localisées sur les cartographies présentes ci-après et ainsi définies :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance (ha)	Surface utilisée (ha)	Nature de culture	Usage autorisé
Saint Nazaire	Cami dels salzes	AY	6	10,1362	10,1362	Prairie	Pastoral
Saint Nazaire	Cami dels salzes	AY	7	20,0654	8,5870	Prairie	Pastoral
Saint Nazaire	Les soldes	AY	8	22,9425	13,1000	Lande	Pastoral
Saint Nazaire	Les soldes	AY	9	11,5320	3,3770	Lande	Pastoral
Saint Nazaire	Les forques	AX	16	14,2660	4,3380	Prairie	Pastoral
Saint Nazaire	Les puntes	AZ	18	1,9690	1,8310	Lande	Pastoral
Saint Nazaire	Les puntes	AZ	19	1,9448	1,8580	Lande	Pastoral
Saint Nazaire	Les puntes	AZ	21	16,6108	1,4170	Lande	Pastoral
Canet en Roussillon	L'étang	AW	1	185,4730	24,30	Prairie	Pastoral
Canet en Roussillon	L'étang	AT	3	1,5420	1,5420	Lande	Pastorale / Fauche
TOTAL				285,9817	46,4292		

Localisation des biens objet de l'appel à candidatures - Commune de Canet en Roussillon - LOT 3



Parcelles Saint Nazaire, Canet-en-Roussillon



## LOT 4. – Aigues Mortes (10,51ha)

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de parcelles sur le site « Camargue Gardoise » (commune d'Aigues Mortes, Gard) - dont certaines relèvent du présent appel à candidatures.

**Objectif :** assurer la gestion de milieux naturels dans le cadre d'exploitations agricoles économiquement viables, respectueuses de la biodiversité et du paysage.

**Type d'exploitation :** agro-pastoral (nature du cheptel à proposer), sans structure agricole au-delà des clôtures (type serres, hangar...) sur le site.

**Exigences environnementales générales :** Agriculture Biologique prioritaire et cohérence du foncier exploité par les candidats

**Conditions d'exploitation :** convention de 6 ans/base de calcul de redevance selon arrêté préfectoral en matière de fermage

Les parcelles proposées dans le présent appel à candidature relèvent du domaine public du Conservatoire du littoral. Elles sont localisées sur les cartographies présentes ci-après et ainsi définies :



Parcelles Aigues- Mortes



COL - 26 novembre 2024

### Lot 4.1 – Secteur Peccais (2,9701ha)

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance	Surface utilisée	Nature de culture	Usage autorisé
Aigues Mortes	Etang de la ville	BA	48	0,3115	0,3115	Prairie	Pastoral
Aigues Mortes	Etang de la ville	BA	52	0,3223	0,3223	Prairie	Pastoral
Aigues Mortes	Etang de la ville	BA	65	0,3729	0,3729	Lande	Pastoral
Aigues Mortes	Etang de la ville	BA	70	0,2206	0,2206	Prairie	Pastoral
Aigues Mortes	Etang de la ville	BA	71	0,2986	0,2986	Lande	Pastoral
Aigues Mortes	Etang de la ville	BA	79	0,8416	0,8416	Lande	Pastoral
Aigues Mortes	Etang de la ville	BA	82	0,2201	0,2201	Lande	Pastoral
Aigues Mortes	Etang de la ville	BA	83	0,3825	0,3825	Prairie	Pastoral
TOTAL				2,9701	2,9701		



Secteur Peccais bas



COL - 25 novembre 2024

## Lot 4.2 – Secteur Marette (4,1902ha)

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance (ha)	Surface utilisée (ha)	Nature de culture	Usage autorisé
Aigues Mortes	Les Boudres	AH	4	0,5886	0,5886	Prairie	Pastoral
Aigues Mortes	Les Boudres	AH	11	0,5572	0,5572	Prairie	Pastoral
Aigues Mortes	Les Boudres	BM	43	0,1554	0,1554	Lande	Pastoral
Aigues Mortes	La Rayette	BM	71	0,2286	0,2286	Lande	Pastoral
Aigues Mortes	La Rayette	BM	72	0,4355	0,4355	Prairie	Pastoral
Aigues Mortes	La Rayette	BM	73	0,5174	0,5174	Lande	Pastoral
Aigues Mortes	Les Boudres	CB	100	1,7075	1,7075	Lande	Pastoral
TOTAL				4,1902	4,1902		



Secteur Marette



CDL - 26 novembre 2024

### Lot 4.3 – Secteur Môle (3,3523ha)

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance (ha)	Surface utilisée (ha)	Nature de culture	Usage autorisé
Aigues Mortes	Le Môle	BP	67	0,5107	0,5107	Prairie	Agro Pastoral
Aigues Mortes	Le Môle	BP	71	1,2521	1,2521	Prairie	Agro Pastoral
Aigues Mortes	Le Môle	BP	84	1,5895	1,5895	Lande	Agro Pastoral
TOTAL				3,3523	3,3523		



Secteur Le Môle



CCL - 26 novembre 2024

## LOT 5. – Mireval (7,5481 ha)

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'un ensemble immobilier sur le site « Salines de Villeneuve » (Commune de Mireval - Hérault) - dont font partie les parcelles objet du présent appel à candidatures.

Le Conservatoire du littoral souhaite mettre ces parcelles en exploitation agropastorale selon un cahier des charges spécifique respectant les enjeux de biodiversité et de paysage.

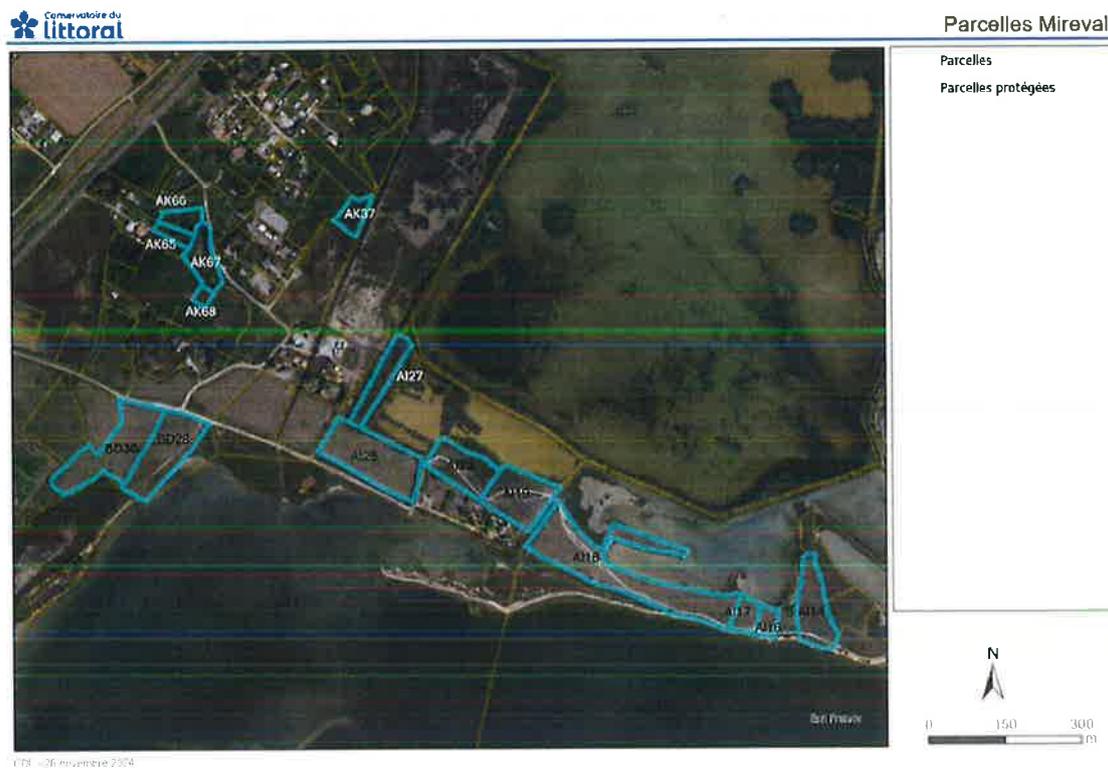
**Objectif :** assurer la gestion d'espaces naturels dans le cadre d'une exploitation agricole économiquement viable

**Type d'exploitation :** pâturage ovin/caprin ou équin

**Exigences environnementales générales :** chargement et calendrier pastoral à respecter (sera présenté et discuté avec l'exploitant), pâturage sur sol portant, aucun affouragement, installations (clôtures, etc.) temporaires (saison de pâturage uniquement) – candidatures certifiées Agriculture Biologique prioritaire.

**Conditions d'exploitation :** convention de 6 ans / base de calcul de redevance selon arrêté préfectoral en matière de fermage

### Localisation des biens objets de l'appel à candidatures – Commune de Mireval LOT 5



Les parcelles proposées dans le présent appel à candidature relèvent du domaine public du Conservatoire du littoral. Elles sont localisées sur les cartographies présentes ci-après et ainsi définies :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Contenance (ha)	Surface utilisée (ha)	Nature de culture	Usage autorisé
Mireval	Berges de l'étang	AI	14	0,5388	0,5388	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Berges de l'étang	AI	16	0,1246	0,1246	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Berges de l'étang	AI	17	0,1851	0,1851	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Berges de l'étang	AI	18	1,6969	1,6969	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Berges de l'étang	AI	19	0,6357	0,6357	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Berges de l'étang	AI	23	0,5187	0,5187	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Berges de l'étang	AI	25	0,9598	0,9598	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Berges de l'étang	AI	27	0,3471	0,3471	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Les Prés	AK	37	0,1526	0,1526	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Les Prés	AK	65	0,0971	0,0971	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Les Prés	AK	66	0,1526	0,1526	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Les Prés	AK	67	0,2825	0,2825	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Les Prés	AK	68	0,0499	0,0499	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Berges de l'étang	BD	28	0,7146	0,7146	Prairies/prés salés	Pastoral
Mireval	Berges de l'étang	BD	30	0,8424	0,8424	Prairies/prés salés	Pastoral
<b>Total</b>				<b>7,5481</b>	<b>7,5481</b>		

#### **E. PRINCIPALES CLAUSES TECHNIQUES ET EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DU CAHIER DES CHARGES**

L'Exploitant exploitera les biens en agriculteur soucieux d'une gestion durable, en respectant scrupuleusement le patrimoine naturel et paysager des biens, notamment par la mise en œuvre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) issues de la conditionnalité liée à la Politique Agricole Commune (PAC) et des cahiers des charges de chaque lot, sans commettre ni souffrir qu'il y soit fait des dégradations.

Sans préjuger de dispositions particulières ni être exhaustif, le socle minimal du cahier des charges intégré dans la convention d'usage interdit à l'Exploitant de :

- contrevenir aux BCAE, même si l'exploitation ne sollicite aucune aide de la PAC ;
- drainer ou modifier le fonctionnement hydraulique des terrains ;
- supprimer ou dégrader les haies ou tout élément fixe du paysage ou infrastructure sis sur les parcelles ;
- écobuer ou mettre le feu aux parcelles ;
- construire tout édifice lié, ou non, aux activités agricoles ;
- exercer toute activité agricole dérivée telles que camping, hébergement, parcours équestre, jeux taurins, sauf agrément préalable du Conservatoire du littoral.

#### **F. CANDIDATURES**

Le Conservatoire du littoral travaillant avec la profession agricole, les candidatures de particuliers ne sont pas recevables dans le cadre de la présente consultation.

L'exploitant agricole candidat se positionne sur l'intégralité des parcelles par lot ou sous-lot figurant au présent appel à candidatures (une candidature partielle par lot n'est pas recevable).

Le candidat est libre de présenter le projet qu'il souhaite, répondant aux objectifs précités et aux conditions d'exploitation du ou des lots sur lequel il se positionne et en adéquation avec les missions du Conservatoire du littoral.

Le dossier de candidature (joint en annexe) devra présenter notamment :

- Les renseignements indiquant l'activité principale du candidat, sa position vis-à-vis de la MSA, sa motivation à candidater et sa volonté/capacité à respecter les cahiers des charges ;
- Ses compétences en matière d'agriculture (diplômes, statut, expériences, notamment en agriculture biologique, etc.) ;
- Un dossier technique complet détaillant de manière précise son projet, tant dans le mode de d'exploitation des terrains que de l'utilisation des bâtiments et le matériel possédé ou envisagé (investissement).

**Les dossiers de candidature devront être adressés à la Délégation Languedoc-Roussillon du Conservatoire du littoral, au 165 rue Paul Rimbaud – 34184 MONTPELLIER cedex 4 - avant le 06/01/2025 à midi (12h), uniquement par courriel ou cachet de la poste faisant foi.**

## G. MODALITES DE SELECTION

Tous les projets à titre professionnel ayant respecté le cadre d'usage défini pour chaque lot seront analysés par une commission technique. Cette commission sera composée de représentants du Conservatoire du littoral, du Gestionnaire du site concerné et, le cas échéant, de représentants d'organismes professionnels agricole (Chambre d'Agriculture). Les candidats présélectionnés pourront être invités à préciser leur candidature et se présenter devant la commission pour présenter leur projet à une date qui sera fixée ultérieurement.

La sélection des candidats sera établie sur la base de l'analyse du dossier de candidature et l'argumentaire développé, selon les critères suivants :

- nature et qualité technique du contenu du projet sur le volet agricole et paysager (maintien de l'équilibre écologique et du paysage, conduite viticoles, etc.), en cohérence avec les objectifs du Conservatoire du littoral ;
- qualification et expérience du candidat en agriculture, capacité à porter le projet d'exploitation et à respecter le cahier des charges du Conservatoire du littoral ;
- prise en compte de l'environnement : les certifications environnementales sont privilégiées et les conduites Agriculture Biologique prioritaires ;
- équilibre financier prévisionnel / viabilité économique du projet démontré.

En cas de candidature unique sur un lot donné, le candidat retenu fera son affaire de sa mise en règle vis-à-vis du contrôle des structures ainsi que de l'ensemble des déclarations/autorisations idoines. Le Conservatoire du littoral ne pourra être tenu pour responsable en cas de refus d'autorisation pour le candidat à exploiter les parcelles.

En cas de candidatures concurrentes sur un même lot, le Conservatoire du littoral pourra saisir directement la DDTM (service économie agricole /contrôles des structures) pour la bonne application des priorités d'attribution au titre des critères économiques, uniquement pour les projets répondant aux critères techniques attendus.

La sélection des candidats sur les lots objet de la présente consultation donnera lieu à un compte rendu d'attribution accessible, a posteriori, aux candidats sur simple demande au Conservatoire du littoral. La Chambre d'Agriculture sera par ailleurs formellement consultée lors de l'attribution des différents lots.

## H. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contact Conservatoire du littoral - délégation Languedoc-Roussillon :  
[languedoc-roussillon@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:languedoc-roussillon@conservatoire-du-littoral.fr) / 04 99 23 29 00



**Régime au regard de la protection sociale agricole (statut MSA) :**

- Chef d'exploitation à titre principal
- Chef d'exploitation à titre secondaire
- Cotisant solidaire
- Autres : .....

Si vous avez une autre activité que l'exploitation agricole, indiquez-la :.....  
.....

Date d'installation en tant qu'agriculteur : .....

Jeune Agriculteur :  OUI  NON  
 En situation administrative de Jeune Agriculteur (mobilisation DJA)

Forme juridique :  Individuelle  Sociétaire

Si sociétaire :

GAEC  EARL  SCEA  Autre (préciser).....

N° RCS : ..... Capital social : .....euros

Siège social : .....

Nombre de salariés sur votre exploitation :

Permanents : ..... Dont à temps plein : ..... Dont à temps partiel : .....

Saisonniers : ..... Autre (préciser) : .....

Succession :  Assurée  Incertaine  Pas à l'ordre du jour

**HISTORIQUE RAPIDE DE VOTRE ACTIVITE**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## VOTRE EXPLOITATION

### FONCIER

Déclaration des surfaces exploitées (hors biens objet de la candidature) :

Type de surface	Surface totale (ha)	En propriété	Fermage ou Convention pluriannuelle	Accord verbal, contrat précaire, etc.	Communes concernées
Landes et parcours					
Prairies					
Vignes					
Terres labourables					
Autre					

Avez-vous été récemment (ou devez-vous être prochainement) :

Exproprié :       NON     OUI - Si oui, pour quelle surface ? .....ha.....a

Fermier évincé :  NON     OUI - Si oui, pour quelle surface ? .....ha.....a

Engagement en mesure agri-environnementale (MAEC) :                       OUI     NON

Engagement en Mesure Compensatoire environnementale :                       OUI     NON

### CERTIFICATION / LABELLISATION

Agriculture Biologique                       Autre, précisez :

.....

.....

.....

.....

### CHEPTEL ACTUEL

	Nombre	Race
Ovins		
Transhumance (Oui/Non)		
Bovins adultes		
Chevaux adultes		
Chèvres		
Autres : .....		

Types et quantités de produits animaux et type de commercialisation (vente directe, groupement de producteurs, transformation, certification / labellisation ...) :

.....  
.....  
.....  
.....

### SYSTEME D'ALIMENTATION

#### **Aptitude alimentaire du troupeau :**

Comment selon vous se répartit les différents parts de type d'alimentation sur une année « normale » (à 10% près) :

Type d'alimentation	Pâturage sur surfaces naturelles	Pâturage sur prairies semées ou sur friches	Fourrage distribué	Céréales, concentrés distribués	Autres, précisez : .....	Total
Part en %						= 100 %

Votre troupeau a-t-il l'habitude d'exploiter des espaces à végétation diversifiée :

.....  
.....

Avez-vous des pratiques pastorales permettant de valoriser les ligneux :

.....  
.....

### Fourrage

Autonomie fourragère :     OUI         NON         Partielle

Si partielle, préciser :

Quantités de fourrage, en tonnes et par année (remplir les 4 cases) :

	Distribué aux animaux	Vendu
Produit sur l'exploitation		
Acheté		

### Compléments céréales et concentrés

Les céréales et concentrés distribués sont-ils produits sur l'exploitation, sinon d'où proviennent-ils ?.....

.....

En année « normale », quels sont les mois où vous distribuez du fourrage ? :

.....

### ELEMENTS DE CONDUITE GENERALE DU TROUPEAU

Types de conduite d'élevage (plein air, semi plein air, transhumance, stabulation...):

.....  
.....  
.....  
.....

Périodes d'utilisation des prairie, parcours, landes et bois :

.....  
.....



**VOTRE PROJET DE VALORISATION AGRICOLE  
DU/DES LOT(S) POUR LE(S)QUEL(S) VOUS CANDIDATEZ**

Motivations de la demande en surface supplémentaire (perte de surface, accroissement de cheptel, installation, ...) ?

.....

.....

.....

.....

.....

En quoi l'exploitation de ces terrains s'intègre dans votre projet d'exploitation ?

.....

.....

Pouvez-vous décrire votre projet de valorisation des terrains faisant l'objet de l'appel à candidature ?

Période d'exploitation prévisionnelle envisagée	Type d'animaux/Taille du cheptel Projet de replantation/échéance ...	Modes d'exploitation / itinéraires techniques Certification environnementales envisagées, échéance, ...

**PROJET D'EXPLOITATION (SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES)**

(Évolution de certaines activités ou productions, augmentation-baisse de surfaces ou nombre d'animaux, calendrier prévisionnel, évolution structure, etc.)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Aménagements et travaux préalables (débroussaillage, arrachages...) nécessaires selon vous :

.....  
.....  
.....  
.....

Est-ce que ces parcelles seront déclarées à votre dossier PAC ? .....

Si oui, sous quelle forme ? .....

Pourrez-vous activer des DPB sur ces terres ? .....

**VOTRE ENGAGEMENT**

Vous présentez une candidature :

**Je, soussigné(e), ..... atteste sur l'honneur :**

- L'exactitude et la sincérité des renseignements donnés ci-dessus.
- Être en règle avec toutes les législations ou réglementations fiscales, environnementales ou sociales applicables à mon activité agricole, et ne pas avoir subi au cours des trois dernières années de condamnation pénale à ce titre.
- Avoir pris parfaite connaissance des conditions de la mise en exploitation qui me seraient imposées si ma candidature était retenue, ces documents m'ayant été remis simultanément au présent dossier de candidature.

Je déclare solliciter l'étude de mon dossier de candidature dans le cadre de ce projet.

En cas de fausse déclaration, le Conservatoire du littoral se réserve le droit de résilier l'éventuelle attribution qui pourrait être faite.

Fait à ..... le .....

**Signature**